



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE, du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Lé-
gislatifs de la Province du *Canada*, et à nos
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour
servir dans l'Assemblée Législative de Notre
dite Province, sommés et appelés à une As-
semblée du Parlement Provincial de Notre
dite Province, en Notre dite Cité de *Montréal*,
qui devait commencer et être tenue le seizième
jour d'Octobre courant, et à chacun de
vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

Proclamation
du 8e Oct.,
prorogeant le
Parlement au
25 Novembre,
1847.

ATTENDU que le premier jour de Sep-
tembre dernier, Nous avons jugé à pro-
pos de proroger Notre Parlement Provincial
au seizième jour d'Octobre courant, auquel
temps vous étiez tenus et enjoins de paraître
en Notre cité de *Montréal*: Sachez donc
maintenant que pour diverses causes et con-
sidérations, et pour le plus grand aise et com-
modité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons
cru convenable, par et de l'avis de notre Con-
seil Exécutif, de vous exempter, et chacun de
vous d'être présents au temps susdit, vous con-
voquant, et par ces présentes vous enjoignant,
et à chacun de vous, de vous trouver avec
Nous en Notre Parlement Provincial, en
Notre dite Cité de *Montréal*, Jeudi le vingt-
cinquième jour de Novembre maintenant
prochain, pour y prendre en considération l'état
et la prospérité de Notre dite Province du
Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi
vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre
Nos présentes Lettres Patentes, et
à icelles fait apposer le Grand
Sceau de Notre dite Province du
Canada: Témoin, Notre très fi-
dèle et bien-aimé cousin *James*,
comte d'*Elgin et Kincardine*, Che-
valier du très ancien et très no-
ble ordre du Chardon, Gouver-

neur-Général de l'*Amérique Bri-
tannique du Nord*, et Capitaine
Général, et Gouverneur-en-Chef
de Nos Provinces du *Canada*, de
la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-
Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-
Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles
etc., etc., etc. A Notre Hôtel du
Gouvernement, en Notre Cité de
Montréal, dans Notre dite Pro-
vince, ce huitième jour d'Octobre
dans l'année de Notre Seigneur,
mil huit cent quarante-sept, et de
Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou
qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une session du Parlement
de Notre Province du *Canada*, tenue en
la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province,
le vingtième jour de Mars, mil huit cent qua-
rante-six, et prorogée le neuvième jour de
Juin alors suivant, dans la neuvième année de
Notre Règne, un certain bill, intitulé : "Acte
pour accorder une liste civile à Sa Majesté,"
a été passé par le Conseil Législatif et l'As-
semblée, et a été, lors de la prorogation de la
dite Session, le neuvième jour de Juin susdit,
présenté à Notre Gouverneur-Général de
Notre dite Province, pour Notre assentiment
à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui con-
férée par un certain acte du Parlement du
Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Ir-
lande*, passé dans la Session, tenue dans les
troisième

Sanction
Royale donnée
au Bill de la
Liste Civile.